

PROCES VERVAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 21 AOUT 2024 AU RESTAURANT LE BOURGEOIS A SIERRE

1. Contrôle des présences :

La Présidente ouvre la séance à 18 :30 h. et salue les membres présents. La liste des présences est mise en circulation. Douze participants. Excusés : Hervé Schütz. J'ai reçu un mail de Manon Salamin qui m'indique que Caty Perrig s'est excusée auprès de Simone Widmer qui l'a communiqué à André Amos qui a oublié d'en faire part. Voilà qui est corrigé.

2. Approbation ordre du jour et procès-verbal :

L'ordre du jour et le procès-verbal du 30 août 2023 sont acceptés.

3. Rapport de la Présidente :

La Présidente relève que la collaboration avec le Haut-Valais se passe très bien. Nous avons, en moyenne, une participation de cinq ou six tables par tournois.

4. Admission et démission :

Aucune admission et aucune démission.

5. Compte, approbation et décharge :

André Amos donne lecture des comptes et du bilan. Ces comptes présente un déficit de 250 francs. Cette perte s'explique par les problèmes rencontrés avec Swisssonic. A la suite de ces problèmes nous avons décidé de changer de domaine. A l'avenir ce point sera géré par Patrick Legroux.

Antoinette Salamin nous donne lecture du rapport des vérificateurs. Ces comptes sont acceptés et décharge st donné au Comité et aux vérificateurs.

6. Renouvellement du Comité :

Le Comité actuel est réélu pour deux ans.

7. Saison 2024-2025

Vu les finances du Club il est décidé de ne pas fêter les 50 ans du Club et de maintenir la formule de trois agapes par saison, soit une à l'AG, une à Noël et enfin une à la fin de la saison. Elise Bryant demande s'il serait possible d'organiser des cours pour débutants. Janine Follonier serait d'accord pour autant que l'on trouve quatre participants. Il est donc demandé aux membres présents de chercher quatre personnes.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la séance é 19 :20 h. et invite les membres à partager un apéritif dinatoire.

Sierre, le 21 août 2024

La Présidente : Eliane Volluz